



14ème législature

Question N° : 1324	De Mme Sophie Rohfritsch (Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > voirie	Tête d'analyse > rocades	Analyse > grand contournement. retrait. conséquences. Strasbourg.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Réponse publiée au JO le : 28/08/2012 page : 4841		

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les conséquences engendrées par le retrait du projet de grand contournement ouest (GCO) de Strasbourg. Cette décision prise sans concertation par le Gouvernement suscite l'incompréhension et la révolte des habitants de l'ensemble de l'agglomération de Strasbourg. Pour tous ceux, et ils sont nombreux, qui au volant de leur voiture, camionnette, camion, à l'arrêt sur l'A 35, se demandent comment des années de promesses et de procédures peuvent être balayées d'un simple geste, le GCO doit être réalisé conformément au projet arrêté dont l'utilité publique a été reconnue et confirmée aux termes d'une procédure de plus de dix ans. Alors que ce projet avait été soutenu dans un courrier signé par Mme Catherine Trautmann, alors maire de Strasbourg, s'adressant à M. le ministre Jean-Claude Gayssot et validant le principe du GCO, notre région est une nouvelle fois sacrifiée sur l'autel des accords entre les socialistes et les écologistes. En octobre 1997, déjà, le Gouvernement Jospin, faisant suite à une transaction de campagne avec les Verts, avait abandonné dans des conditions tout aussi étonnantes le projet du canal entre la Saône et le Rhin. Aujourd'hui, le GCO s'impose comme seule solution pertinente à la situation de saturation désormais quasi permanente dont souffre notre réseau autoroutier. Comment l'autoroute conçue pour accueillir 50 000 à 60 000 véhicules par jour pourrait-elle fonctionner de façon optimale lorsque près de 200 000 véhicules y circulent et se croisent quotidiennement ? Peut-on vraiment croire que les transports en commun soient en mesure de répondre à l'ensemble des besoins de mobilité ? Ni les transports collectifs, ni le covoiturage, ni l'auto-partage, ni le vélo ou la marche à pied ne peuvent à eux seuls constituer des réponses aux besoins en déplacement des entreprises de maintenance, des plombiers, des laboratoires d'analyse, des entreprises de transport, des salariés et de tous ceux qui, tout au long de la journée, circulent sur le territoire pour répondre dans des délais toujours plus courts à nos besoins quotidiens. Comment imaginer que les modes alternatifs au transport routier puissent constituer une réponse crédible pour le transport de marchandises qui irradie le territoire au service de ses habitants et de ses entreprises ? Quel avenir pour le transport ferroviaire et fluvial si la zone portuaire de Strasbourg et les gares de voyageurs et marchandises sont inaccessibles ? Alors que le Gouvernement promeut la croissance, il a l'opportunité d'avoir un projet de 510 millions d'euros d'investissement privé prêt à être engagé dès à présent. Ce sont autant d'entreprises qui pourront travailler dans notre région, autant d'emplois créés et non délocalisables. Le Gouvernement refuse que Strasbourg puisse, à l'image des autres capitales régionales, se doter d'un contournement adapté à sa situation alors que toutes les autres grandes agglomérations en sont dotées. Elle souhaite donc savoir quelles réponses sérieuses et crédibles peuvent être apportées à la congestion de la circulation dans l'agglomération de Strasbourg.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'a pas retiré le projet de réalisation du GCO de Strasbourg, mais s'est vu contraint de retirer la qualité de concessionnaire pressenti au groupement dont le mandataire était Vinci Concessions suite aux difficultés de ce dernier à réunir le financement nécessaire à la réalisation de l'opération. Par ailleurs, les autres offres n'étaient pas acceptables par l'État, que ce soit pour des raisons de coût ou de partage des risques entre le concédant et le concessionnaire. Ainsi la procédure de dévolution du contrat de concession ouverte par l'envoi de l'avis d'appel public du 29 juillet 2009 a été clôturée. Le ministre tient à indiquer que la nécessité d'améliorer les conditions de déplacement sur l'agglomération strasbourgeoise n'est pas pour autant remise en cause. Les diverses solutions envisageables pour répondre à ces difficultés seront donc examinées, au niveau local et avec l'ensemble des parties prenantes.